

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 8547

MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA SITUATION DES BANQUES

La circulation a eu une belle avance en septembre, près de six millions; c'est le commencement de la mise en mouvement des récoltes qui a valu ce gain.

Les dépôts du public Canadien continuent à augmenter d'une manière également sensible, ainsi les dépôts remboursables à demande, ou dépôts en comptes-courants, accusent une avance de plus de sept millions et ceux portant intérêt de près de trois millions.

Par contre, les dépôts non Canadiens sont en diminution d'environ \$4,500,000.

A l'actif des banques, les espèces et les billets fédéraux accusent ensemble une augmentation d'encaisse de plus de \$3,650,000, dont \$600,000 environ pour les espèces.

Les balances dues aux banques, soit par leurs agences, soit par d'autres banques à l'étranger accusent également une augmentation; elle est de \$3,400,000 environ; en général, on peut dire que les banques incorporées ont augmenté dans d'assez fortes proportions leur actif réalisable immédiatement ou à court délai; toutefois les prêts à demande à l'étranger font exception: ils sont en diminution de près de trois millions.

Les prêts et escomptes au commerce ne montrent plus les mêmes écarts que précédemment d'un mois à l'autre, il y a eu le mois dernier une diminution d'un million, ce qui est peu comparativement aux diminutions des mois antérieurs. Il y a à espérer que bientôt ce sera une augmentation que nous signalerons à ce chapitre, car on peut prévoir une reprise sérieuse des affaires après de grosses récoltes et des stocks de marchandises généralement très bas dans le commerce.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 août et au 30 septembre 1908:

PASSIF	31 août 1908	30 septembre 1908
Capital versé.....	\$96,976,584	\$96,107,651
Réserves.....	71,661,938	71,700,983
Circulation.....	\$70,389,897	\$76,246,237
Dépôts du Gouv. Fédéral.	5,535,878	5,420,039

Dépôts des gouvernements provinciaux.....	11,220,644	11,812,803
Dép. du public remb. à demande.....	175,917,237	183,207,740
Dép. du public remb. après avis.....	407,481,904	410,332,819
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada.....	72,654,373	68,071,694
Emprunts à d'autres banques en Canada.....	2,697,871	7,846,657
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada.....	8,642,855	7,587,354
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre.....	5,077,521	3,856,180
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger.....	3,131,926	3,837,970
Autre passif.....	6,162,895	6,500,229
	\$774,942,987	\$783,719,799

ACTIF

Espèces.....	\$24,469,431	\$25,091,788
Billets fédéraux.....	59,699,153	62,742,264
Dépôts en garantie de circulation.....	4,591,349	4,572,476
Billets et chèques sur autres banques.....	28,429,995	28,542,811
Prêts à d'autres banques en Canada garantis.....	7,842,012	7,756,589
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada.....	10,464,195	11,093,409
Bal. dues par agences et autres banq. en Angl.....	11,637,754	11,511,013
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.....	49,266,494	52,674,846
Obligations des gouvernements.....	8,874,507	8,804,302
Obligations des municipalités.....	19,623,237	19,982,903
Obligations actions et autres valeurs mobilières.....	42,274,491	41,972,309
Prêts à demande remb. en Canada.....	39,511,570	41,034,145
Prêts à demande remb. ailleurs.....	62,764,972	60,834,979
Prêts cour. en Canada.....	517,981,921	516,960,003
Prêts courants ailleurs.....	23,729,816	26,994,946
Prêts au Gouv. Fédéral.....	4,019,659	4,027,550
Prêts aux gouvernements provinciaux.....	1,907,611	1,785,561
Créances en souffrance.....	8,662,362	8,122,572
Immeubles.....	1,591,934	1,614,316
Hypothèques.....	443,299	466,563
Imm. occupées par banq.....	18,506,630	18,702,337
Autre actif.....	8,172,886	9,455,839
	\$964,518,493	\$963,822,738

UNE VILLE MALTRAITEE

Joliette réclame justice

Les commerçants et les industriels de Joliette se plaignent non sans raison que la Commission des Chemins de fer les laisse dans l'abandon, quoiqu'elle ait beaucoup fait pour d'autres localités au point de vue d'un juste redressement des tarifs de chemins de fer.

Ils prétendent qu'en dehors de Montréal et de Québec, il n'y a aucune Cité ou ville, dans la province de Québec qui fasse plus d'affaires que Joliette, bien que la localité ne compte guère qu'une

population de 6,000 âmes. En somme, le commerce et l'industrie de Joliette sont en progrès, mais ces progrès se trouvent ralentis dans une large mesure par le traitement qu'elles reçoivent des deux Compagnies de chemins de fer qui desservent la localité. Ces Compagnies refusent de donner au commerce de Joliette des taux de fret qui lui permettraient d'entrer en concurrence sur divers marchés avec d'autres localités—Montréal, par exemple—qui, quoique plus éloignées de ces marchés que Joliette, jouissent de taux de fret moins élevés.

Ainsi, actuellement, il est tout-à-fait impossible aux commerçants de Joliette de faire des affaires avec des maisons de commerce situées à l'Ouest et à l'Est de St-Martin ou au Nord de St-Jérôme. Bien que la chose puisse paraître incroyable, elle est cependant réelle. Les commerçants de Montréal peuvent expédier à des points au-delà des limites ci-dessus à des taux qui leur permettent de vendre en certains cas à des prix de 10 à 15 cents plus bas que ne peuvent coter ceux de Joliette.

Les commerçants et les industriels de Joliette ne réclament aucune faveur, mais ils demandent que justice leur soit faite. Ils veulent des taux de fret qui leur permettent d'entrer en concurrence avec le commerce du dehors sur un champ qu'ils considèrent leur appartenir en propre. Et ils se déclarent satisfaits si on leur concède les taux de fret en vigueur, de Montréal aux points indiqués ci-dessus.

Il est, en effet, incompréhensible qu'une marchandise doive acquitter un fret plus élevé pour un parcours plus court que pour un parcours plus long. C'est cependant ce qui se présente dans le cas de Joliette et c'est pourquoi les commerçants se plaignent de l'injustice qui leur est faite. Ainsi, il en coûte plus pour expédier une même marchandise à St-Agathe, si on l'expédie de Joliette, que si elle l'est de Montréal.

Ce sont des faits intolérables pour des villes qui cherchent à développer leur industrie et leur commerce et Joliette est